

Extrait du Registre des délibérations

Conseil Municipal du 26/10/2023 à 18 h 00

Présents :

Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jacques MEYER, Madame Nadège HORNBECK, Monsieur Philippe DESAINTEQUENTIN, Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Claude SCHALLER, Madame Cathy OBERLIN-KUGLER, Monsieur Erick CAKPO, Madame Nadine MUNCH, Monsieur Eric CONRAD, Monsieur Robert ENGEL, Monsieur Stéphane ROMY, Madame Orianne HUMMEL, Monsieur Laurent GEYLLER, Madame Mathilde FISCHER, Madame Jennifer JUND, Monsieur Denis BARTHEL, Madame Birgül KARA, Madame Fadimé CALIK, Madame Anne BALLAND-EGELE, Monsieur Guillaume VETTER-GENOUD, Monsieur Denis DIGEL, Madame Frédérique MEYER, Madame Sylvie BERINGER-KUNTZ, Monsieur Yvan GIESSLER, Madame Caroline REYS, Madame Sylvia HUMBRECHT

Absents ayant donné procuration :

Madame Tania SCHEUER donne procuration à Monsieur Jacques MEYER, Madame Marion SENGLER donne procuration à Madame Geneviève MULLER-STEIN, Monsieur Lionel MEYER donne procuration à Monsieur Marcel BAUER, Monsieur Jean-Pierre HAAS donne procuration à Monsieur Denis DIGEL, Monsieur Bertrand GAUDIN donne procuration à Madame Caroline REYS

Absents non représentés :

Madame Emmanuelle PAGNIEZ

Attribution d'une subvention exceptionnelle à l'association "Modélistes Club de Sélestat"

N° DCM_107_2023

Domaine : Délibération
Sous-domaine : Sports et Loisirs
Service instructeur : Pôle Attractivité et Epanouissement de la
Personne
Rapporteur : Madame Cathy OBERLIN-KUGLER

Le « Modélistes Club de Sélestat » dispose d'un terrain de pratique du modélisme aérien à Sélestat au lieu dit les Sandmatten. Sur ce terrain, l'association a mis en place un conteneur dédié au stockage de son matériel d'entretien des espaces verts et divers outils.

Malheureusement, l'association connaît depuis ces dernières années de nombreux problèmes d'incivilités sur cet espace et a notamment été victime de deux cambriolages successifs de ce container. Le club s'est fait voler 2 tondeuses, 2 groupes électrogènes, une caisse à outils, des tables, des bancs et du petit matériel. Et tout cela, sans compter la dégradation de ce container et des cadenas de sécurité.

Le remplacement de l'ensemble de ce matériel et les réparations qui sont intervenues ont entraîné un préjudice qui s'élève à environ 4 000 €. Le club a besoin de ce matériel pour maintenir le site en bon état et pour le fonctionnement même de l'association.

Aussi, il est proposé de soutenir cette association en lui apportant une aide exceptionnelle de 2 500€ qui lui permettra de ne pas grever les finances du club de façon conséquente suite à toutes ces malveillances.

LE CONSEIL MUNICIPAL

**après avis favorable
de la Commission Attractivité et Epanouissement de la
Personne
réunie le 19/10/2023**

VU *le Code Général des Collectivités Territoriales.*

VU *les crédits budgétaires inscrits au budget primitif 2023 sous le chapitre 67 « charges exceptionnelles » imputation interne 6745-40009.*

DÉCIDE d'allouer au « Modélistes Club de Sélestat » une subvention exceptionnelle de 2 500 € pour faire suite aux actes de malveillance et afin de permettre au club le rachat de matériels.

Adopté à l'unanimité

Pour extrait conforme
Le Maire

Marcel BAUER

Le secrétaire de séance

Eric CONRAD